

## DOSSIER DE SÉANCE

10 novembre 2017

Médiathèque de l'architecture  
et du patrimoine



## SÉMINAIRE

# L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE DÉMARCHE DE VALORISATION PATRIMONIALE





## Myriam LAIDET

---

Myriam Laidet, urbaniste, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, est responsable de la gestion territoriale du Bien Unesco au sein de la mission Val de Loire patrimoine mondial créée par les conseils régionaux Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. Elle a, notamment, accompagné l'expérimentation d'études d'impact patrimonial et a coordonné la publication en octobre 2017 d'un guide « Val de Loire patrimoine mondial et aménagement du territoire » en lien avec l'Etat et des Collectivités partenaires.



## Thierry LEFEBVRE

---

De formation interdisciplinaire, en sciences de la nature (ingénieur en agriculture, ingénieur écologue) et en sciences de l'homme (sociologie des sciences, anthropologie sociale, géographie), Thierry Lefebvre est chargé du programme aires protégées au comité français de l'UICN et membre de la commission mondiale des aires protégées de l'UICN. Il anime dans ce cadre des groupes d'experts à l'échelle nationale sur la gestion des aires protégées, du patrimoine mondial, des changements climatiques et des aires de haute naturalité. Il travaille depuis plus de 10 ans sur la gestion et la gouvernance des aires protégées, dans différents contextes culturels (France, Canada et Pérou).



# OUVERTURE

## Emmanuel PENICAUT

---

Adjoint au Directeur de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (Charenton-le-Pont). Conservateur en chef du patrimoine.

La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP) est un service à compétence nationale (SCN) créé en 1996, qui dépend du service du Patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication (direction générale des Patrimoines).

À cette fin, la MAP est constituée de quatre départements scientifiques : archives et bibliothèque, documentation, photographie et Centre de recherches sur les Monuments historiques (CRMH).



## Jean-François LAGNEAU

---

Architecte en chef des monuments historiques, Inspecteur général des Monuments historiques (R).

Né en 1944, il exerce au sein de la sarl LAGNEAU-ARCHITECTES qui restaure et réhabilite de nombreux édifices parisiens.

Membre de l'Académie d'Architecture, il a été élu en juin 2015 à la présidence d'ICOMOS France



## Patrick BRIE

---

Adjoint à la sous-directrice en charge de la qualité du cadre de vie à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), il est ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat.

Il a eu l'occasion d'exercer aux différents échelons territoriaux de l'administration nationale en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Pays de Loire, Languedoc-Roussillon, PACA, Essonne). Il a également travaillé dans le monde associatif en relation avec la coopération internationale ainsi qu'en Allemagne sur le

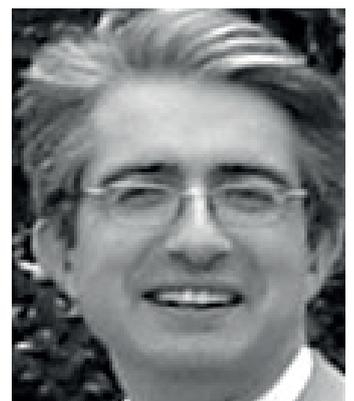


## Jean-Michel LOYER-HASCOËT

---

Chef du service, adjoint au directeur général, chargé du patrimoine Direction Générale des Patrimoines.

Rassemblant, depuis le 13 janvier 2010, la Direction des musées de France (DMF), la Direction des archives de France (DAF) ainsi que la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA), la Direction générale des patrimoines est aujourd'hui l'une des quatre principales entités du ministère chargé de la Culture et de la Communication avec le Secrétariat général, la Direction générale de la création artistique et la Direction générale des médias et des industries culturelles.



# L'ÉTUDE D'IMPACT DANS LE DROIT PUBLIC FRANÇAIS

## David CATOT

---

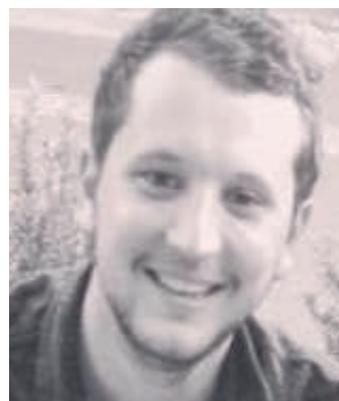
David Catot est adjoint du bureau de l'évaluation environnementale au sein du Commissariat général au développement durable (GCDD). Il a occupé plusieurs postes dans les domaines des transports et de l'environnement tant au ministère de la Transition écologique et solidaire qu'à l'étranger, notamment dans les institutions européennes. Dans le cadre de ses fonctions actuelles, il a travaillé sur les réformes de l'évaluation environnementale et de la participation du public.



## Arthur LEBLANC

---

Après avoir été diplômé du Master 2 de droit de l'environnement et du développement durable de l'Université de Nantes, Arthur Leblanc a été admis à l'examen du CRFPA en 2013. Il a ainsi exercé en tant qu'avocat dans plusieurs cabinets de droit de l'environnement du barreau de Paris avant de rejoindre, en 2016, le Ministère de la transition écologique et solidaire en tant que chargé de mission évaluation environnementale.



La présentation visera à présenter les modifications législatives et réglementaires récentes liées aux réformes de l'évaluation environnementale, notamment au regard des exigences européennes. Elle distinguera l'évaluation environnementale des projets de celles des plans et programmes, exposera l'organisation administrative française retenue et précisera les exigences de la réglementation en termes de contenu de l'évaluation environnementale, en particulier dans les domaines du paysage et du patrimoine.

## Dominique MASSON

---

Architecte DPLG de formation, Dominique Masson a exercé dans la fonction publique d'État avec pour constante ligne de conduite la promotion de la qualité urbaine, paysagère, architecturale et de l'aménagement.

Aujourd'hui retraité, il a notamment assumé, de 1992 à 2015, auprès du ministère chargé de l'urbanisme, puis du ministère de la culture au sein de la direction générale des patrimoines – sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés, la responsabilité du bureau de la protection et de la gestion des espaces en charge des secteurs sauvegardés, des ZPPAUP/AVAP, des abords des monuments historiques et du suivi des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Depuis mars 2015 jusqu'à sa retraite en septembre 2016, il avait été nommé inspecteur des patrimoines au sein de l'inspection du même nom.



La notion d'étude d'impact patrimonial est absente du droit du patrimoine et une telle étude ne peut, en termes d'obligation, que s'inscrire en tant que l'un des volets de l'étude d'impact environnemental prévue par le code de l'environnement en application de seuils de travaux et relayée par le seul code de l'urbanisme dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Cependant, l'impact patrimonial ne peut être vu sous le seul aspect factuel d'une atteinte physique directe (comme en matière d'environnement), mais doit intégrer les dimensions qualitatives du patrimoine impacté (sa nature, son échelle, ses sensibilités esthétique, symbolique, historique ...) particulièrement lorsqu'il s'agit d'évaluer, via notamment la notion de paysage culturel, les conséquences d'une intervention.

Dès lors, la connaissance et la qualification du patrimoine concerné sont des préalables indispensables au développement d'une telle étude et, si elles ne sont pas prédéfinies par des dispositifs de protection, doivent en faire partie intégrante et adopter la même approche.

# UNE DÉMARCHE PATRIMONIALE DE PROJET

Philippe BELAVAL

---

Conseiller d'Etat

Elève à l'Ecole nationale d'administration (ENA) (promotion Michel de l'Hospital, 1977-79), Conseiller technique (1983-84), Chargé de mission (1984-86) auprès d'Henri Emmanuelli (secrétaire d'Etat chargé du Budget et de la Consommation), Directeur adjoint (1988-89) puis Directeur (1989-90) du cabinet de Michel Durafour (ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives), Directeur général du Théâtre national de l'Opéra de Paris (1990-92), de la Bibliothèque nationale de France (BNF) (1994-98), Directeur des Archives de France au ministère de la Culture et de la Communication (1998-2000), Président des cours administratives d'appel de Bordeaux (2001-04), de Versailles (2004-08), Chef de la Mission permanente d'inspection des juridictions administratives (2008-10), Directeur général des patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication (2010-12), Président du Centre des monuments nationaux (CMN) (depuis le 1er juillet 2012).



## LE PROJET DE MÉTAMORPHOSE DE L'ILE DE LA CITÉ

L'étude remise au Président de la République en décembre 2016 par Dominique Perrault et Philippe Béval sur l'avenir de l'Ile de la Cité constitue un document original. Il s'agit en effet d'un schéma d'évolution de cet espace urbain situé au cœur de notre histoire et de notre géographie ; schéma destiné à favoriser la prise de conscience de ce que cet espace autorise, mais aussi de ce qu'il impose. Exonéré de toute contrainte économique ou financière, c'est un catalogue d'idées et non un schéma d'aménagement, ni un projet d'architecture. Il n'a, de ce fait, fait l'objet d'aucune étude d'impact au sens juridique du terme, même s'il a été précédé d'une large concertation et qu'il a donné lieu à une présentation au public le plus large. A ce titre, il enrichit la panoplie des outils de fabrication de la ville de demain à partir du patrimoine existant.



Le projet pour l'île de la Cité en 2024 © Dominique Perrault Architectures

# TABLE RONDE 1 | L'ÉTUDE D'IMPACT ET LE PROJET

## Elsa BELLE

---

Attachée de conservation du patrimoine, Elsa Belle a choisi d'intégrer le service Patrimoines et Inventaire général de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Son travail de recherche associé à une importante présence sur le terrain lui a permis de mettre la collaboration avec les territoires au centre de sa démarche. Elle s'attache à partager et à mettre à disposition l'expertise, l'expérience, la méthode et les outils de l'Inventaire général pour soutenir des projets de connaissance des patrimoines.



## Matthieu LARDIÈRE

---

Architecte du Patrimoine, Matthieu Lardière a collaboré avec plusieurs agences lyonnaises. Considérant l'architecture et le patrimoine comme un véritable enjeu sociétal, il rejoint le réseau des Conseils d'Architecture, Urbanisme et Environnement afin de mettre ses compétences à disposition du large public et de promouvoir la profession d'architecte du patrimoine en milieu rural. Travaillant au sein d'une équipe pluridisciplinaire sur des missions de sensibilisation et de conseil, il prône les valeurs des patrimoines paysagers, urbains ou bâtis comme vecteur du projet.



## REPEAT, UN OUTIL DE REPÉRAGE ET DE PARTAGE DES ENSEMBLES PATRIMONIAUX D'UN TERRITOIRE, EXPÉRIENCE CONDUITE EN COLLABORATION AVEC LE CAUE HAUTE-SAVOIE

La démarche adoptée pour REPEAT répond à la nécessité de disposer d'un outil de connaissance et d'évaluation du patrimoine sur le territoire du genevois français dont les caractéristiques culturelles, paysagères et sensibles évoluent très vite. Le programme s'articule autour d'un repérage exhaustif du patrimoine et d'une évaluation du bâti (inspiré de la méthode genevoise) mis à disposition des aménageurs ainsi que d'une valorisation de la démarche auprès du public.

## Pascal LENOIR

---

Directeur de l'ingénierie et des infrastructures au Département du Loiret

- 1983 à 1991, Ingénierie publique pour le compte des communes
- 1991 à 2000, Informatisation des services de l'État
- 2000 à 2003, Ingénierie publique, urbanisme, gestionnaire de routes nationales
- 2003 à 2007, Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de projets routiers de l'État
- Depuis 2007, Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de projets du Département du Loiret



### ADAPTER LA CONCEPTION DU PROJET AU DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET PAYSAGER : LE FRANCHISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA LOIRE ENTRE SAINT DENIS DE L'HÔTEL ET JARGEAU

Adapter la conception d'un projet au diagnostic patrimonial et paysager

À l'appui d'une présentation du projet de déviation de Jargeau et Saint-Denis de l'Hôtel dans le Loiret, il s'agit d'identifier les composantes de la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire pour proposer des réponses adaptées aux différentes échelles du paysage. La modélisation du projet en 3 dimensions permet d'illustrer les engagements du maître d'ouvrage et facilite la communication avec la population lors des enquêtes publiques.

# TABLE RONDE 1 | L'ÉTUDE D'IMPACT ET LE PROJET SUITE

Marc BOUIRON

---

Conservateur en chef du patrimoine, Marc Bouiron a été archéologue de la Ville de Marseille, conservateur régional de l'archéologie en Haute-Normandie, ingénieur de recherche à l'Inrap et directeur du service de l'archéologie de la Ville de Nice puis de la métropole de Nice Côte d'Azur. Depuis décembre 2015, il est en détachement auprès de l'Inrap comme directeur interrégional Méditerranée.

Il a dirigé des fouilles importantes avec toujours le souci de l'intégration du patrimoine archéologique découvert dans la vie de la cité. Par la création d'une crypte archéologique dans un cadre d'archéologie préventive, l'opération du tramway de Nice apparaît comme emblématique de cette symbiose.



## INTÉGRER LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE DANS LE DIAGNOSTIC : L'EXEMPLE DE LA FORTIFICATION MÉDIÉVALE ET MODERNE DE NICE

La construction de la première ligne du tramway de Nice s'est accompagné de la redécouverte de la fortification médiévale et moderne de cette ville frontière du duché de Savoie. Détruite sur ordre de Louis XIV en 1706, son tracé exact en était perdu. Par la démarche d'étude d'impact et de diagnostic archéologique, il a été possible de préciser l'emplacement et l'état de conservation, amenant le maître d'ouvrage à prévoir la préservation des vestiges *in situ*. Cette démarche, rare dans le cadre de l'archéologie préventive, a trouvé son aboutissement avec la création d'une véritable crypte archéologique, ouverte au public, sous les rails du tramway.



## Anne-Laure MONIOT

---

Anne Laure Moniot est architecte au sein de la direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages de Bordeaux Métropole. Depuis 2004, elle dirige la mission Recensement du paysage architectural et urbain devenue en 2016 le service "Architecture et patrimoine urbain en projet" et augmentée d'un pôle de trois architectes conseils. Ce service est chargé de la coordination de la mise en œuvre du plan de gestion de Bordeaux, port de la Lune, inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 2007.



## A BORDEAUX, L'ATELIER GARONNE POUR COORDONNER LES TRANSFORMATIONS DU GRAND PAYSAGE (VIDÉO D'A.CHAPUT)

Le projet urbain mené par Alain Juppé depuis 1995 et les démarches d'inventaire mises au service de la planification ont permis l'inscription de Bordeaux, port de la Lune sur la liste du patrimoine mondial en 2007.

La Garonne a ainsi retrouvé sa place centrale et structurante au cœur de l'agglomération bordelaise et s'amorce un dialogue entre ses deux rives, entre les anciens et les nouveaux quartiers.

C'est pourquoi en 2015, Alain Juppé a créé l'Atelier Garonne. Formé de quatre experts, l'atelier Garonne veille à ce que chacun des projets respectent certains principes communs pour garantir l'harmonie de l'assemblage de ces nouveaux quartiers et du paysage qu'ils vont créer en bord du fleuve.

Le film réalisé par Antoine Chaput et commandé par Alain Juppé, maire de Bordeaux et président de Bordeaux Métropole dans le cadre d'Agora biennale de Bordeaux, donne la parole aux quatre experts de l'atelier Garonne.





Centre de Montréal et fort de l'île Sainte-Hélène avec le paysage de la ville, entre le fleuve et la montagne, et le défi de réaffectation de l'ancienne brasserie Molson en activité *in situ* depuis 1786 © Dinu Bumbaru

# L'ÉTUDE D'IMPACT PATRIMONIAL : AU-DELÀ DE LA GESTION, ÉLEVER LE REGARD ET INSPIRER L'ACTION

Dinu BUMBARU

---

Diplômé en architecture et conservation, Dinu Bumbaru travaille depuis 1982 à Héritage Montréal; cette organisation citoyenne indépendante œuvre à la défense, l'illustration et l'enrichissement du patrimoine bâti, urbain et paysager de la grande région métropolitaine de Montréal. Il complète son action montréalaise d'un engagement national et international par l'ICOMOS dont il fut Secrétaire général puis présida ICOMOS Canada, et où il est membre des comités internationaux sur les risques, la théorie et les patrimoines de l'ère moderne et du sacré.



Inventé dans la sphère objective de l'environnement biophysique, l'outil de l'évaluation d'impact environnemental existe formellement au Québec depuis 1980 et depuis 1992 dans les lois fédérales, deux régimes qui reconnaissent les éléments culturels et patrimoniaux associés aux dimensions autochtones, archéologiques, architecturales et historiques du projet. Déployé en procédures, cet outil a renforcé l'attente davantage que l'intelligence collective face aux enjeux et défis réels du patrimoine, notamment la réaffectation du vaste domaine institutionnel, industriel et agricole patrimonial, gérant des risques plutôt qu'inspirant des projets pertinents. Le Québec, dont les lois s'inspiraient de la France, a adopté en 2011 une loi sur le patrimoine culturel dont les travaux préparatoires reconnaissaient l'impact patrimonial. Son absence du texte final illustre le défi conceptuel et opérationnel d'une telle idée, confrontée à la perception de lourdeur procédurale dans une époque de décentralisation, déréglementation et collaboration. Au-delà des lois nationales, l'écosystème écono-démocratique des grandes villes amène des crises d'où naissent des initiatives porteuses de dialogue entre défenseurs, investisseurs et régulateurs, ou d'instruments comme l'énoncé d'intérêt patrimonial élaboré par la Ville de Montréal en s'inspirant de la gestion par les valeurs, des travaux de l'ICOMOS et du laboratoire d'excellence que constitue le patrimoine mondial.



Collège Karl Marx, Villejuif © Agence Christiane Schmuckle-Mollard

# TABLE RONDE 2 | L'ÉTUDE D'IMPACT ET L'ARGUMENTAIRE

## Christiane SCHMUCKLE-MOLLARD

---

Architecte en chef des Monuments Historiques  
Diplômée du Centre d'Etudes Supérieures d'Histoire et de  
Conservation des Monuments Anciens  
Urbaniste, Université Technique de Munich  
Architecte diplômée par le Gouvernement  
Membre fondateur du Comité scientifique international de  
l'ICOMOS sur le patrimoine du 20ème siècle (ISC 20.C.)  
Membre fondateur du Comité scientifique international de  
l'ICOMOS sur les structures (ISCARSAH)  
Membre du conseil de l'Académie d'Architecture  
Membre du conseil de DOCOMOMO France  
Chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres

Christiane Schmuckle-Mollard est la première femme à avoir accédé à la fonction d' Architecte en chef des Monuments Historiques en 1981. Elle est architecte DPLG, urbaniste diplômée de l'université de Munich (T.U.) et architecte diplômée de l'Ecole de Chaillot. Son agence d'architecture et d'urbanisme spécialisée dans la restauration a été chargée de monuments historiques tels que la cathédrale de Strasbourg (1999-2012), plusieurs couvents, abbayes, châteaux, hôtels particuliers des XIV au XIXème siècles tout comme d'édifices du XXème siècle.



## L'ÉTUDE PATRIMONIALE, RESTAURATION DU COLLÈGE KARL MARX, ŒUVRE DE L' ARCHITECTE ANDRÉ LURÇAT, VILLEJUIF

En France, l'étude d'impact est une procédure administrative spécifique qui constitue l'outil privilégié de l'évaluation environnementale d'un projet de travaux d'aménagement. Appliquées au patrimoine historique, ces définitions devront être reformulées avec discernement en raison du risque évident de pertes irréparables de l'authenticité et de la valeur historique d'un bien.

Les études que j'ai réalisées pour le compte du département du Val-de-Marne, en relation étroite avec le Ministère de la Culture, devraient permettre de vérifier les limites et l'intérêt de l'utilisation de cette démarche pour une œuvre architecturale dont l'authenticité et l'intégrité doivent être impérativement conservées et mises en valeur, dans un contexte urbain donné.

En 1996, le collège de Villejuif, œuvre d'André Lurçat achevée en 1933, était classé Monument Historique en raison de son caractère emblématique du Mouvement Moderne en France et de son authenticité conservée malgré un état de vétusté extrême. En 2000, une première étude me fut confiée en qualité d'Architecte en chef des Monuments Historiques afin d'évaluer les possibilités de maintien sur site du collège installé dans l'ancien groupe scolaire (anciennement bâtiment de l'école élémentaire).

# TABLE RONDE 2 | L'ÉTUDE D'IMPACT ET L'ARGUMENTAIRE SUITE

Philippe CIEREN

---

Philippe CIEREN est inspecteur général des patrimoines (collège de l'architecture et des espaces protégés) au Ministère de la Culture. Architecte de formation (DPLG 1985), il devient architecte et urbaniste de l'Etat (AUE) en 1998 et architecte du Patrimoine en 1999 (Ecole de Chaillot). Il a exercé diverses fonctions au niveau départemental et national dans les domaines de l'architecture et du patrimoine :

- D'août 1999 à juin 2001: architecte des Bâtiments de France, adjoint au chef du SDAP (services départementaux de l'architecture et du patrimoine) de Paris ;
- De juin 2001 à juillet 2007 chef du SDAP de l'Essonne ;
- De juillet 2007 à 2011, adjoint au sous-directeur des Monuments historiques et des espaces protégés et chargé de mission pour les AUE.
- Depuis septembre 2011, il est inspecteur général de l'inspection des patrimoines.



## L'ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET DE PASSERELLE ADOSSÉE AU PONT SUR LE TARN D'ALBI

La ville d'Albi, Site patrimonial remarquable doté d'un plan de sauvegarde et Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial est un lieu emblématique à plus d'un titre. Le paysage urbain d'Albi, vu de la rive opposée est une icône patrimoniale que l'on n'imaginait pas pouvoir évoluer. Travailler sur la faisabilité d'un nouveau franchissement, dans un contexte patrimonial et réglementaire très contraint a été l'occasion de développer une motivation s'appuyant d'une part sur l'intérêt « patrimonial » d'un tel projet à l'échelle urbaine et, d'autre part, sur les conditions dans lesquelles une « nouvelle » architecture pouvait s'insérer dans ce site exceptionnel. Dans une telle démarche, le résultat ne peut pas être anticipé ou regardé *a posteriori* du seul point de vue formel mais doit intégrer tous les facteurs qui peuvent concourir à l'élaboration d'un projet réussi.



© Ney and Partners

Florence BABICS

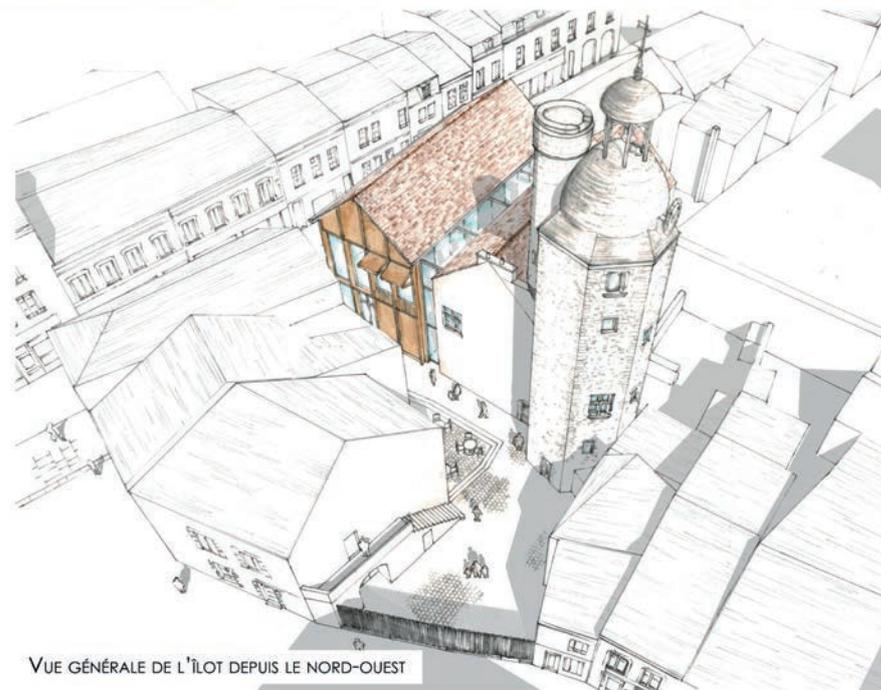
---

Architecte du Patrimoine, enseignante à l'école de Chaillot à Paris.  
Vice-présidente d'ICOMOS France. Conseiller d'honneur du Conseil  
d'administration de l'Association des Architectes du Patrimoine.



## L'ATELIER DE CHAILLOT À AUTUN : LES RÉVÉLATIONS DE LA TOUR DE CLUGNY

..... *PROJET DE RÉUTILISATION DE L'HÔTEL DE CLUGNY*



VUE GÉNÉRALE DE L'ÎLOT DEPUIS LE NORD-OUEST

# TABLE RONDE 2 | L'ÉTUDE D'IMPACT ET L'ARGUMENTAIRE SUITE

## Sébastien GIORGIS

---

Sébastien GIORGIS - Paysagiste FFP, Architecte DPLG, Urbaniste SFU, Paysagiste-Conseil de l'Etat, Membre du Conseil Scientifique International (CSI) de l'ICOMOS Cultural Landscapes, et Administrateur d'ICOMOS France Agréé AEU (Approches Environnementales de l'Urbanisme) par l'ADEME.

Fondateur du réseau Euro-Méditerranéen de la Ville et du paysage VOLUBILIS.

Fondateur de l'agence en 1992, équipe pluridisciplinaire de conception et de maîtrise d'œuvre de projets urbains, projets de territoires et conception d'espace publics. À ce titre, il a été primé par le Trophée National de l'Aménagement Urbain pour le projet de la place des arcades à Nyons (2006) et par les Victoires du paysage pour le projet de Jardin romain à Caumont-sur-Durance (2010).



Il est par ailleurs, adjoint au maire d'Avignon, délégué aux patrimoines bâtis et naturels, au PSMV, au projet stratégique de développement territorial et à la qualité de l'espace public.

## « IMPACT » OU EXCELLENCE ? LA QUESTION DE LA QUALITÉ DU PROJET CONTEMPORAIN EN CONTEXTE PATRIMONIAL. QUELQUES EXEMPLES AVIGNONNAIS

Si les sujets d' « environnement » ( champ d'application des études d'impact) traitent de questions contenues dans le champ des sciences « exactes » et que l'on peut mesurer de ce fait, factuellement, l' « impact » ( positif ou négatif) d'un projet sur la qualité de l'eau, de l'air, ou sur le bruit ( en décibels), qu'en est-il de l' « impact » en matière de création artistique ou architecturale. Quel a été l'impact de l'érection du Palais des papes sur Avignon ?

La mesure de l'impact (en terme patrimonial) peut-elle aider à l'évaluation de la qualité architecturale ? Quels sont ces processus d'évaluation d'un bon projet architectural ou urbain et qu'en est-il de cette mesure de la qualité lorsque cette architecture est située à proximité d'un objet patrimonial ? Ne serait-ce pas à une relation entre des valeurs à laquelle nous serions confrontées ici plutôt qu'à la mesure d'impacts ?

Quelques exemples de projets récents sur la ville d'Avignon situés dans le périmètre labélisé au patrimoine mondial de l'Humanité nous permettront de nous poser ensemble ces questions pour essayer d'y voir plus clair.



# TABLE RONDE 3 | L'ÉTUDE D'IMPACT PATRIMONIAL ET LA MISE EN OEUVRE

ANIMATION

Arnaud de Lajarte

---

Docteur en droit public et maître de conférences à l'Université d'Angers.

Enseignant-chercheur (au CJB) en droits de l'environnement et de l'urbanisme, spécialisé sur les thèmes du paysage et des patrimoines.

Responsable scientifique des journées d'études biennales « Droit et gouvernance du patrimoine architectural et paysager ».

Coordonateur du programme de recherches de l'ANR (Agence nationale de la Recherche) sur « le PLU patrimonial ».

Membre de la CDNPS et de la CRPA (Pays de la Loire) - Président du conseil scientifique du Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire.



Julia GARTNER-NEGRIN

---

Architecte du Patrimoine et Architecte DPLG, Julia Gartner-Negrin exerce d'abord dans le domaine de la maîtrise d'œuvre pendant une dizaine d'années (en France et en Allemagne) avant de passer le concours d'architecte-urbaniste de l'État. Après avoir exercé les fonctions d'architecte des Bâtiments de France, elle est aujourd'hui adjointe au chef de bureau de la protection et de la gestion des espaces au sein de la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture.



## Katia BONNINGUE

---

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Bordeaux et d'un Master 2 en droit international, Katia Bonningue est chargée de mission pour le patrimoine mondial à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, après avoir exercé les fonctions d'inspectrice des sites. Auparavant juriste au Ministère de l'écologie, elle se spécialise en protection des espaces naturels puis en droit européen et international de l'environnement.



La prise en compte de la dimension «patrimoine mondial» dans les études d'impact se renforce suite au second cycle des rapports périodiques. Les pressions extérieures exercées sur les sites du patrimoine mondial sont très fortes et leur impact encore souvent mal évalué. En pratique, la réalisation et l'instruction du volet patrimonial des études d'impact restent en effet complexes, notamment en raison d'une connaissance encore insuffisante des enjeux liés à ces études et de la valeur universelle exceptionnelle des biens.

## Christiane GARNERO-MORENA

---

À l'origine géographe (licence et maîtrise), Christinae Garnero-Morena oriente ses études vers l'histoire de l'art, et en particulier l'histoire de l'architecture et obtient un doctorat. Elle participe à la création du Parc de la Villette à Paris, puis suit une carrière d'enseignant chercheur dans plusieurs écoles d'architecture en France et à l'étranger en parallèle à une carrière de consultant dans de nombreux pays.

Domaine d'activité : l'analyse des territoires et du rapport entre population et bien patrimonial culturel et naturel.

Membre d'ICOMOS France

Membre du groupe de travail : Patrimoine mondial d'UICN



Les évaluations environnementales pour le Patrimoine mondial

L'intégrité des biens du patrimoine mondial est une préoccupation constante de l'Unesco et de ses organisations consultatives. Elle constitue un pilier central de leur valeur exceptionnelle universelle qui a justifié leur reconnaissance par la communauté internationale et tout projet susceptible de l'impacter doit faire l'objet d'une évaluation. L'UICN a produit des lignes directrices pour aider les Etats à réaliser ces évaluations environnementales pour les biens du Patrimoine mondial, en définissant des principes de mise en oeuvre, parmi lesquels figurent, par exemple, la nécessité d'impliquer étroitement les experts spécialisés dans le patrimoine mondial, de soumettre l'évaluation à une consultation publique, de proposer un plan de gestion environnementale soumis à un audit indépendant.

# TABLE RONDE 3 | L'ÉTUDE D'IMPACT PATRIMONIAL ET LA MISE EN OEUVRE SUITE

Regina DURIGHELLO

---

Directrice  
Unité suivi et conseil  
ICOMOS

Historienne de l'art, elle intègre le Conseil international des Monuments et des Sites où elle a coordonné pendant plusieurs années le travail de l'organisation consultative du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des dossiers de proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Elle est en charge maintenant du suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et du conseil que l'ICOMOS apporte aux Etats parties pour leurs listes indicatives et projets de propositions d'inscription.



Françoise LAVARDE

---

Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des forêts, Madame Lavarde exerce les fonctions de secrétaire général de la CNDP depuis 4 ans. Sa carrière administrative très diversifiée lui a donné l'occasion d'appréhender de nombreuses facettes des problématiques liées à l'aménagement et au développement des territoires.



Les procédures de participation du public à l'élaboration de décisions ayant un impact sur l'environnement conduisent à aborder toutes les facettes d'un projet, à un stade où les études précises ne sont en général pas engagées. En l'absence d'une définition précise de son évaluation, contrairement à ce qui se passe en matière d'impact environnemental, l'impact patrimonial du projet plan ou programme n'est en général pas explicitement évoqué *ab initio*. Toutefois au fil de l'avancement du processus participatif il peut émerger. L'attention du porteur de projet sera alors attirée et sa décision finale pourra intégrer cette composante. L'intervention présentera les modalités de la participation du public et dans la mesure du possible illustrera avec des exemples présentant une dimension patrimoniale exposant en quoi la participation en amont du public permet de co-construire le cahier des charges de l'étude d'impact patrimonial.

---

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS ICOMOS FRANCE :

24.NOV | COLLOQUE | RESTAURER LES BÉTONS : LA MASSE ET L'ÉPIDERME | GRENOBLE  
30.NOV | JOURNÉE TECHNIQUE | LE PLOMB DANS L'ÉDIFICE : PORTÉGER LES HOMMES ET  
CONSERVER LES MONUMENTS | MÉDIATHÈQUE ARCHITECTURE ET PAT.

INSCRIPTIONS [FRANCE.ICOMOS.ORG](https://france.icomos.org)



ICOMOS FRANCE